

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 04 Décembre 2015

Convocations envoyées le vingt-six Novembre deux mil quinze.

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire le quatre Décembre deux mil quinze sous la présidence de Marcel CHASTANG, Maire.

Étaient présents :

Messieurs : BAUDON Jean-Bernard
CHASTANG Marcel
GARNIER Bernard
GOULT Michel
de GUITAUT Hugues
PHILIPPOT Daniel
PHILIPPOT Jean-Noël
RENAULT Philippe
SALOMON Grégory
VIRELY Jean-Marie.

Mesdames : MUCHERL Monique
PINTER Marie-Thérèse
VERRIER Marie-Luce.

Absent(s) avant donné pouvoir : Néant.

Absent(s) : Messieurs BIRAUD Sébastien, DELLA-POLLA David.

Secrétaire de séance : Monsieur GARNIER Bernard.

Monsieur le Maire :

- ✚ Ouvre la séance à 20 h 00.
- ✚ Donne lecture du PV de la séance du 06 Novembre 2015.
Adopté à l'unanimité.
- ✚ Grand Vie : le nettoyage est en cours, fait par nos agents. De la terre et des pierres venant de la déchetterie sont disponibles pour nos chemins ou autres.
- ✚ Le photocopieur est arrivé et donne satisfaction. Il est possible de mettre l'ancien à l'Agence Postale Communale jusqu'à panne.
- ✚ La réunion avec Madame Anne-Catherine LOISIER a eu lieu le 30/11/15.
- ✚ NAP : une réunion a eu lieu avec Messieurs Jean-Pierre BALLOUX, Jean-Marie VIRELY, Jean-Bernard BAUDON et moi-même le 13/11/2015.
- ✚ Monsieur le Maire demande à Monsieur Daniel PHILIPPOT de prévoir de labourer les parcelles non exploitées dans le pâtis.
- ✚ Le fossé partant du garage DA COSTA sera curé par Monsieur Antoine CAVEROT.

Ordre du jour

N° 2015-081 – Délibération sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SICECO) :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale a été présenté, lundi 19 Octobre dernier, par Monsieur le Préfet à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale et qu'il convient d'émettre un avis sur les propositions de modifications qui concernent la commune.

Monsieur le Maire rappelle que la commune adhère au SICECO, compétent pour la distribution d'électricité, et qui est concerné par page 37 du document où il est inscrit qu' "il convient de créer un syndicat unique dont l'objectif serait de gérer l'ensemble des communes ne faisant pas partie du Grand Dijon".

Monsieur le Maire précise que la gestion de la compétence "distribution d'électricité" par le Grand Dijon sur son périmètre, comme le propose Monsieur le Préfet, implique qu'il reste 24 communes issues du SIERT de Plombières-Les-Dijon en dehors de la Communauté Urbaine du Grand Dijon.

En conséquence, et afin que ne subsiste qu'un seul et unique syndicat qui gère la distribution de l'électricité sur tout le Département de la Côte d'Or et hors Communauté Urbaine,

il convient simplement d'étendre le périmètre du SICECO à ces 24 communes pour atteindre l'objectif de rationalisation visé par Monsieur le Préfet.

Compte tenu que ces 24 communes représentent 20.393 habitants et une longueur de réseau de 430 km alors que le SICECO représente 285.622 habitants et 9.500 km de réseau, cette solution est, à notre sens, la seule et unique qui puisse être acceptée par l'ensemble des communes adhérentes du SICECO.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 2015-991 du 07/08/2015, portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,

Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale,

Demande à Monsieur le Préfet l'extension du périmètre du SICECO pour accueillir les 24 communes du SIERT de Plombières-Les-Dijon afin que la distribution d'électricité soit gérée par le SICECO pour l'ensemble du Département de la Côte d'Or hors la présence de la Communauté Urbaine du Grand Dijon,

Charge Monsieur le Maire de transmettre cet avis à Monsieur le Préfet.

Vote : Pour à l'unanimité.

Déposé en Sous-Préfecture

N° 2015-082 – Délibération sur l'adhésion de 2 nouvelles communes au SIAEPA (Arnay-sous-Vitteaux et Villeferry) :

Le Maire,

Expose à ses collègues,

Que le SIAEPA, lors de sa réunion du Comité du 19/11/2015, a, par délibération n° 38-2015-1474 répondu favorablement à la demande d'adhésion des communes d'Arnay-sous-Vitteaux et Villeferry.

Que ces adhésions se feront aux conditions fixées par le SIAEPA, notamment sans que cela pénalise les communes adhérentes.

Que conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et de la loi n° 99-586 du 12/07/1988 (article L 5211-18 et suivants) relative à la simplification de la coopération intercommunale, les conseils municipaux des communes adhérentes doivent se prononcer sur le principe de l'adhésion de ces 2 nouvelles communes conduisant à l'extension du périmètre syndical.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Entendu l'exposé du Maire,

Considérant :

- ✚ Les demandes formulées auprès du SIAEPA par les communes intéressées,
- ✚ Que l'adhésion de ces nouvelles communes se fait aux conditions fixées par le Comité syndical sans modifier les conditions de fonctionnement du SIAEPA et que les nouveaux statuts s'appliquent aux nouveaux adhérents qui auront les mêmes droits et devoirs que toutes les collectivités du Syndicat notamment en matière tarifaire du prix de l'eau,
- ✚ Émet un avis favorable à l'adhésion des communes d'Arnay-sous-Vitteaux et Villeferry à compter du 01/01/2016 ou de la date d'effet figurant dans l'arrêté préfectoral qui sera pris,
- ✚ Accepte les modifications des statuts du Syndicat tel que cela figure dans la délibération n° 38-2015-1474 citée ci-dessus.

Vote : Pour à l'unanimité.

Déposé en Sous-Préfecture

Chemin de la Ramelle ou de la Fontaine : Travaux complémentaires :

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Noël PHILIPPOT qui explique la nature de ces travaux complémentaires.

À la réception des travaux, il s'est avéré qu'au niveau du raccordement avec la route de Vieux-Château il y a de l'eau qui stagne.

Il faudrait envisager une sorte de cunette pour canaliser l'eau. Après débat, il semblerait plus efficace de faire un fossé.

Devis pour une cunette en béton : 3.925,00 € HT soit 4.710,00 € TTC.

Un débat s'instaure. Monsieur Jean-Marie VIRELY demande s'il serait possible de réaliser un fossé drainant par nos agents communaux, et précise qu'il faudrait assainir avant tous travaux.

Devis travaux et prestations Lyonnaise des Eaux :

La Communauté de Communes du Sinémurien a demandé des travaux pour séparer la piscine et l'école publique par l'installation de compteurs séparés.

Devis : 1.498,28 € HT soit 1.797,93 € TTC.

Monsieur Michel GOULT précise qu'il y aurait possibilité de mettre les 2 compteurs dans le même regard pour éviter des travaux.

Un débat s'instaure.

N° 2015-083 – Devis changement module informatique :

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Marie VIRELY qui explique la négociation qu'il a effectuée avec Berger Levrault afin de faire baisser le devis initial.

Coût de l'ordinateur avec remise de 10 % : 719,10 € + pack tranquillité de 3 ans (qui comprend antivirus, disque dur, dvd de restauration, diagnostic, assistance, sauvegarde, télémaintenance) + logiciel bureautique + prestations d'installation et paramétrage sur place de Windows, du pack tranquillité et de Magnus.

Coût total : 1.632,10 € HT soit 1.958,52 € TTC.

L'ordinateur actuel du secrétariat remplacera celui de l'accueil.

Vote : Pour à l'unanimité.

Déposé en Sous-Préfecture

N° 2015-084 – Demande de subvention pour extension du réseau d'assainissement de Monsieur LEMORILLON Christopher (garage du Creux Godard) :

Monsieur le Maire donne des explications quant à l'entretien qu'il a eu avec Monsieur LEMORILLON. Il s'agirait de rattraper la canalisation qui se situe au niveau de la propriété de Monsieur GERARD.

Coût : 8.500,00 € pour 75 mètres environ.

Un débat s'instaure. Monsieur Hugues de GUITAUT rappelle que la commune n'a jamais donné de subvention pour ce type de travaux.

Vote : Pour 4 – Contre 9.

Déposé en Sous-Préfecture

N° 2015-085 – Demande de Monsieur Jean-Pierre MARCONI : acquisition du bâtiment 9 rue des Eperons :

Monsieur le Maire relate l'historique du crédit-bail.

Nous sommes toujours dans l'attente de la réponse du Crédit Mutuel quant à l'étude de remboursement du prêt.

Monsieur Laurent POIRIER, Trésorier, a fait une étude.

Monsieur le Maire demande un vote pour le principe de la vente à Monsieur MARCONI :

Vote : Pour à l'unanimité.

Déposé en Sous-Préfecture

N° 2015-086 – Devenir du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) :

Monsieur le Maire rappelle les missions du CCAS : organisation du repas des aînés, distribution des colis de Noël, visite des personnes sensibles inscrites sur le registre nominatif par période de forte chaleur ou de froid. Il s'agit d'un lien social pour les personnes âgées.

Dans le cadre de la loi NOTRe, nous avons reçu un courrier de Monsieur le Préfet.

Les CCAS deviennent facultatifs dans les communes de moins de 1 500 habitants.

Les membres du CCAS ont été convoqués le 01/12/2015 et ont décidé de conserver le CCAS d'Epoisses.

Monsieur le Maire demande un vote pour conserver le CCAS :

Vote : Pour à l'unanimité.

Déposé en Sous-Préfecture

N° 2015-087 – Vente de peupliers :

Nous avons reçu une offre de la Scierie GAITEY SARL pour l'achat de lot de bois relative aux peupliers, comprenant 10 grumes pour un volume d'environ 14 m³ (+ 10 stères de 2 m en qualité trituration).

Offre : 550,00 €.

Vote : Pour à l'unanimité.

Déposé en Sous-Préfecture

N° 2015-088 – Broyage de souches des peupliers à Epoissotte :

Devis de l'EARL COPPEAUX Michel : 300,00 € HT soit 360,00 € TTC.

Vote : Pour à l'unanimité.

Déposé en Sous-Préfecture

N° 2015-089 – Demande de concession au cimetière :

Demandeur : Monsieur Gilles COROT, demeurant 15 Rue de Vieux-Château à EPOISSES.

Emplacement : Section D – Rang 20 – Place n° 5 bis.

Durée : 30 ans.

Tarif : 300 €.

Vote : Pour à l'unanimité.

Déposé en Sous-Préfecture

N° 2015-090 – Réparation du camion :

Monsieur Eric BENOIST ayant oublié de serrer le frein à main du camion, ce dernier est rentré dans le mur de l'atelier communal.

Madame Marie-Thérèse PINTER fait observer que c'est le deuxième incident en peu de temps avec le camion.

Devis du Garage DA COSTA : 339,61 € HT soit 407,53 € TTC.

Vote : Pour à l'unanimité.

Déposé en Sous-Préfecture

Informations :

- ⇒ L'association "Respectons" se propose de stériliser les chats errants.
 - ⇒ Invitation de la Chorale au concert de Noël le 20 Décembre.
 - ⇒ Carte de remerciement de Monsieur Grégory SALOMON à l'occasion de son mariage.
 - ⇒ Monsieur Hugues de GUITAUT demande à pouvoir planter quelques arbres fruitiers à la place des peupliers.
 - ⇒ Monsieur Philippe RENAULT demande à qui appartiennent les grands arbres rue des Demoiselles Bert qui dépassent sur la rue. Monsieur le Maire répond que pour toute demande concernant ces arbres, il faut s'adresser à Monsieur JACOB.
 - ⇒ Réunion du Conseil Municipal le 11 Décembre prochain concernant les fusions des Communautés de Communes.
- Distribution de documentation sur le cadre des fusions des communautés de communes, ainsi qu'une présentation synthétique du titre II des intercommunalités renforcées de la loi NOTRe.
- Monsieur Hugues de GUITAUT demande s'il serait possible d'avoir les comptes de la CCS.

L'ordre du jour étant épuisé,

La séance est levée à 22 h 30.

Les Conseillers,

Le Maire,
CHASTANG Marcel